



Devenir formateur d'acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile

Public

Formateurs d'organismes de formation travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile.

Prérequis

Les participants doivent être titulaires du certificat de « formateur en sauvetage secourisme du travail » (SST) en cours de validité.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Former les salariés aidants ou soignants à domicile à être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.
- Former les salariés à adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur leur lieu de travail.

Contenu

- Risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants
- Différents facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et organisationnels
- Facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur
- Méthodes de détection et d'analyse du travail
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail
- Formation aux techniques gestuelles
- Organisation, animation et évaluation d'une action de formation *d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile (APS ASD)*

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise (2 jours).

Le stage s'appuie sur des exposés et des mises en situation pratiques.

Durée

5 jours soit 35 heures répartis en 3j + 2j modulables

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur APS ASD » valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur APS ASD » (MAC) d'une durée de 28 heures. Pour les formateurs APS ASD à jour de la formation de formateur SST, la durée est de 7 heures pour maintenir et actualiser leurs compétences en prévention uniquement.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

